

Tableau synthétique de la réglementation en fonction du type de mouvement.

Type de mouvement	Autorisé pour	Démarches administratives	Dans le registre d'élevage	§ de l'article
En France				
Déplacement temporaire dans un même département	Abeilles	Aucune	Conseillé : date et emplacement	II - 2.
Déplacement définitif dans un même département	Abeilles	Actualisation de la déclaration de rucher	Obligatoire : nouvel emplacement	II - 2.
Déplacement temporaire en dehors du département	Abeilles	Déclaration de transport	Conseillé : date et emplacement	II - 3.
Déplacement définitif dans un autre département	Abeilles	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de transport • Actualisation de la déclaration de rucher 	Obligatoire : nouvel emplacement	II - 3.
Cession dans un même département	Abeilles	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la déclaration de rucher • Recommandé : certificat sanitaire avant la cession 	Obligatoire : destination ou provenance et, le cas échéant, facture, certificat sanitaire	III
Cession vers un autre département	Abeilles	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de transport par l'acquéreur • Actualisation de la déclaration de rucher • Recommandé : certificat sanitaire avant la cession 	Obligatoire : destination ou provenance et, le cas échéant, facture, certificat sanitaire	III